

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>16</i>
<i>Représentés :</i>	<i>4</i>
<i>Absents :</i>	<i>3</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>20</i>

Séance publique du 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 07 février, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
M. Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Stéphane SANSAC
Mme Valérie MARJAC représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC
M. Sébastien FABRE représenté par Mme Sylvie LOPEZ
M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents :

Mme Karine MINIC
Mme Kedna THOMAS
M. Yoan ENCAUSSE

Secrétaire de séance : M. Stéphane SANSAC

Délibération n° DL20230201	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ENTENTE CYCLO OLEMPS
---------------------------------------	---

Le conseil municipal, lors de la séance du 06 avril 2022, a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle, d'un montant maximum de 300€, à l'Entente Cycliste d'Olemps, pour le financement des dossards du trail pour la fête d'Olemps.

La facture transmise par l'association est de 285,56€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 285,56€ à l'Entente Cycliste d'Olemps.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ

Le secrétaire de séance
Stéphane SANSAC

